

Mme A.M. Boux
Relations extérieures:
7 ULg A-1

Le Quinzième

Bimensuel de l'Université de Liège - Du 6 au 19 juin 1996 - n°43

sommaire

■ Mobilité urbaine

Liège va devenir dans les prochaines années le laboratoire grandeur nature d'une vaste étude sur la mobilité urbaine entamée par le Groupe Transport de l'ULg (le bien nommé GTU). « Les scientifiques doivent élaborer un outil efficace, capable d'éclairer les pouvoirs publics », explique le Pr Jean Marchal, coordinateur du Groupe.

page 3

■ Enseignement

Nombreux sont les enseignants universitaires qui estiment, à tort ou à raison, que les étudiants qui débarquent du secondaire ne sont pas suffisamment formés à la fréquentation de documents écrits. L'échec en candidature serait-il dû à une trop faible utilisation de manuels scolaires au cours des études secondaires ? Une enquête réalisée à l'ULg lance quelques pistes.

page 4

■ Étudiants étrangers

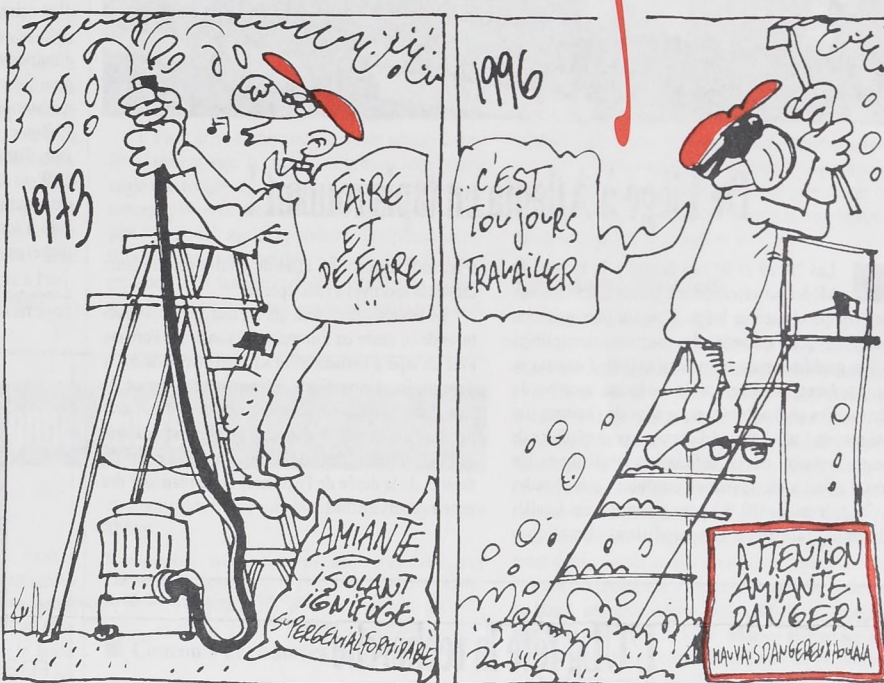
Depuis l'adoption en avril dernier de la loi Vande Lanotte sur le statut des étrangers en Belgique, les étudiants sont plus que jamais dans le collimateur de l'Office des étrangers. Écolo et les associations de défense des droits de l'homme dénoncent l'hypocrisie qui sous-tend la nouvelle législation.

page 5

■ Art urbain

Réconcilier le citadin avec l'art de sa ville ? C'est l'objectif poursuivi par deux nouveaux guides d'art urbain édités sous forme de fiches. Le premier est consacré à l'art de la ville, le second au musée en plein air du Sart Tilman.

page 7



Les travaux vont commencer à l'institut de Botanique

L'Université veut en finir avec l'amiante

Comme la grande majorité des immeubles publics construits ou rénovés entre la fin des années soixante et la fin des années septante, certains bâtiments universitaires renferment de l'amiante. Les tests de contrôle n'ont jamais été alarmants, mais l'Université a décidé d'en finir, une fois pour toutes. L'institut de Botanique, l'institut de Zoologie et le poste central de commande seront prochainement traités.

page 6

propos

La commission emploi du Conseil général des études a tenu le 28 mai dernier son ultime réunion de l'année. La présidente, Bernadette Merenne, a annoncé que les travaux de prospection entamés voici plus d'un an touchaient au but. Une cellule emploi permanente verra le jour à la prochaine rentrée, dont la mission sera de faciliter l'insertion professionnelle des diplômés de l'ULg. Dans cette optique, le nouveau service universitaire se chargera de favoriser les contacts entre les licenciés et les employeurs, assurera la gestion d'un fonds documentaire, organisera des séminaires de formation à la recherche d'un emploi, accompagnera d'une manière générale les diplômés dans leurs démarches, etc.

L'initiative est assurément excellente. Elle est rendue nécessaire par la crise économique et la concurrence de plus en plus sévère des diplômés de l'enseignement supérieur non universitaire sur le marché du travail. L'expérience pilote orchestrée cette année par l'association des Amis de l'ULg (voir notamment *Le Quinzième Jour* n° 38) a révélé que ce type de service répondait, en tout cas, à une attente chez les jeunes diplômés. Pour rappel, un dernier séminaire de formation à la recherche d'un emploi est organisé cette année par les Amis. Comme les précédents, il se tiendra au Val-Benoît les 3 et 4 juillet prochains (inscriptions : tél. 041/66.52.87 ou 88).

Cela étant dit, une enquête récemment réalisée par le Centre liégeois d'étude de l'opinion (CLEO) rappelle, si besoin en était, que le sort professionnel des diplômés de l'ULg reste dans l'ensemble assez enviable.

- 75 % des diplômés de 1994 avaient une activité professionnelle rémunérée au moment de l'enquête (ils sont 90 % si l'on remonte à la promotion de 1992). Ce qui ne signifie pas, au demeurant, que les 25 % restants sont demandeurs d'emploi.

- 74 % estiment que leur emploi est en rapport direct avec leur formation (84 % pour la promotion 92). Ce qui pourrait indiquer que le phénomène de surqualification n'est pas si préoccupant qu'on le dit.

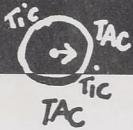
- Ils ne sont que 14 % à se déclarer insatisfaits de leur formation (16 % pour la promotion 1992).

- 30 % proposent d'améliorer les programmes par des travaux pratiques, 23 % par des stages et 15 % par des langues. De là à dire que l'Université doit "professionnaliser" ses enseignements... Rien en tout cas n'interdit d'y réfléchir. Au sein du Conseil général des études, par exemple.

François Louis



15 jours
15 secondes



Emploi

Depuis plusieurs mois, l'association des Amis encadre les étudiants de dernière année ainsi que les jeunes diplômés de l'ULg dans leur **recherche d'emploi** : ponctuellement, au travers de séminaires de formation et, de manière permanente, en organisant un "atelier recherche d'emploi". Le prochain séminaire de formation aura lieu les 3 et 4 juillet prochains. Entre autres thèmes abordés : la façon d'optimiser sa recherche d'emploi par une bonne organisation, la réalisation des CV et de la lettre d'accompagnement, rites de passage souvent obligés pour obtenir un premier entretien avec un employeur, entretien qui fera lui-même l'objet d'explications spécifiques tant il constitue un moment-clé dans le parcours du combattant qu'effectue tout chercheur d'emploi.

Renseignements : association des Amis de l'ULg, Val-Benoît, institut de Chimie-Métallurgie (2^e étage), rue Armand Sévart 2, 4000 Liège. Tél. 041/66.52.87.

Économie

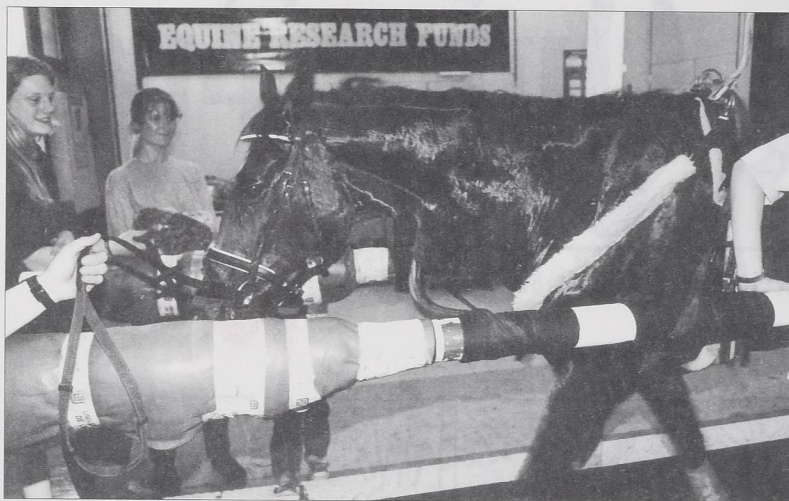
À l'initiative du ministère de la Région wallonne, une vaste exposition sur l'économie se tiendra jusqu'au 19 juin à l'ancienne église St-André (rue des Mineurs 17 - 4000 Liège). En plus des stands et permanences tenus par différents acteurs de la vie économique, des conférences-débats sont présentées dans le cadre de l'exposition. Des rencontres avec les étudiants sont également prévues (sur rendez-vous, à la demande des enseignants et des étudiants).

En semaine de 9 à 20h, le week-end de 10 à 18h. Renseignements : tél. 041/21.15.76.

Docteurs

L'association Objectif Recherche a lancé, nous vous l'annoncions début mai (*Le Quinzième Jour* n° 41), une enquête portant sur la réalisation de doctorats en Communauté française. Six mille questionnaires ont été distribués en avril dernier, dont 1500 à Liège. Un premier dépouillement des 880 réponses reçues par l'association indique que les petites institutions universitaires comme Mons et Namur ont accusé un taux de participation très encourageant par rapport aux grandes universités telles que l'ULB, l'UCL ou l'ULg. Objectif Recherche espère relancer l'enquête dans le courant de ce mois de juin, après avoir actualisé les listes d'adresses des candidats au titre de docteur (ou d'agréé) dans les universités francophones. But : atteindre le cap des 1000 réponses. Il est à noter que les doctorants ayant déjà reçu ce questionnaire peuvent encore le renvoyer, complété, à l'adresse ci-dessous.

Renseignements : Monique Bodson, bât. B-22, tél. 041/66.39.02, e-mail : mjbodson at vml.ulg.ac.be.



De Liège à Atlanta en tapis roulant !

Les 28, 29 et 30 mai derniers, la faculté de Médecine vétérinaire a accueilli les chevaux de l'équipe olympique belge. C'est sur une invitation du COIB que l'ensemble des montures susceptibles d'être qualifiées pour les prochains jeux d'Atlanta se sont présentées au centre de médecine sportive du cheval. Ces plus nobles compagnons de l'homme ont été soumis à une batterie d'examen pour vérifier s'ils ne présentaient pas de déficiences subcliniques. Un test d'effort a été réalisé en conditions très chaudes (35°) et humides (80 %) pour mesurer leurs facultés thermorégulatrices. Les conditions climatiques

d'Atlanta risquent en effet de mettre cet été leurs capacités sportives à rude épreuve.

Le laboratoire de test, qui est une des rares structures de ce genre en Europe, a été conçu dès l'origine avec un tapis d'entraînement situé au niveau du sol et dans un local clos. Cette infrastructure permet de moduler à convenance les conditions d'examen (température et humidité), d'obtenir un effort standardisé de l'animal (par réglage du défilement, de la pente du tapis et de la durée de l'exercice) et de pratiquer des tests en cours d'effort.

EVDS

L'ULg fête la recherche

Si, année après année, les chercheurs liégeois voient leurs travaux récompensés ou soutenus par de nombreux prix ou bourses décernés par des associations et des sociétés diverses, ces distinctions étaient jusqu'ici remises de façon dispersée et parfois confidentielle, avec pour effet indésirable un déficit de visibilité et d'impact affectant aussi bien les donateurs que les lauréats. Aussi, l'idée s'est-elle faite jour d'organiser à une date symbolique — celle du solstice d'été — une Fête de la recherche au cours de laquelle il serait procédé à une présentation générale des prix, bourses ou distinctions diverses ayant honoré, durant l'année écoulée, les chercheurs ULg — auxquels s'associeraient tout naturellement les mandataires FNRS et les confirmés au rang A. À noter cette année, hautement emblématique, la remise entre les mains de l'actuel président de l'Institut Pasteur par le recteur Arthur Bodson des insignes de docteur *honoris causa* décernés en 1893 par l'ULg à... Louis Pasteur. Une exposition consacrée à cette figure exceptionnelle sera d'ailleurs présentée aux participants, ce 21 juin.

Qu'on ne s'y trompe pas toutefois : si la Fête de la recherche se veut une manifestation à fonction visibilisatrice et de nature à valoriser les ressources scientifiques dont l'université de Liège est le foyer, elle ne constitue pas seulement, dans l'esprit de ses organisateurs, une simple cérémonie de remise de prix à haute valeur symbolique ajoutée. Elle est aussi et surtout, comme y insiste le Pr J. Boniver, qui a présidé son comité organisateur, le moyen de faire passer un double message en direction de la communauté universitaire et des instances économiques et politiques : « Focaliser l'attention sur les performances de nos chercheurs, explique-t-il, c'est en appeler, à l'intérieur de l'université, contre toutes les tentations de résignation ou de repli, à fédérer nos forces et à faire valoir nos atouts, mais en même temps dire avec détermination, à l'intention des responsables politiques et des acteurs du monde économique, que la recherche constitue un véritable enjeu de société. »

PaD

L'Europe universitaire a rendez-vous à Liège

Les 14 et 15 juin prochains, l'ULg et le Conseil interuniversitaire de la Communauté française (CIUF) accueilleront au château de Colonster la 59^e assemblée de la "Confédération des conférences des recteurs de l'Union européenne". Cette association réunit les représentants des institutions universitaires (assemblées de recteurs et associations d'universités) des États membres de l'UE, mais aussi des pays hors Union engagés dans les politiques communautaires sur l'enseignement supérieur et la recherche (Suisse, Norvège, Pologne, Tchéquie, Hongrie, Islande et Slovaquie). La Confédération se donne pour objectifs d'informer ses membres sur les questions-clés en matière d'enseignement et de recherche, de représen-

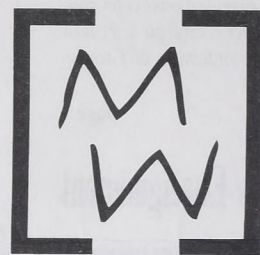
ter les positions communes de ses membres pour infléchir les politiques de l'UE et d'entreprendre les études et projets mandatés par son assemblée. À l'ordre du jour de cette 59^e assemblée, les programmes Erasmus et Socrates, le Livre Blanc sur l'enseignement (paru dernièrement), le Livre Vert sur l'innovation technologique et les programmes de recherche européens. Des matières internes à la Confédération seront également abordées : le rapport annuel de 1995, la prochaine conférence de Paris (14-15 novembre 1996) ou encore les divers projets en cours de réalisation comme le programme de coopération avec la Chine.

I.S.

La Wallonie entre particularisme et universalisme

Robert Collignon était en nos murs le 28 mai dernier pour inaugurer la Maison de la Wallonie, créée dans le giron de l'Université afin d'encourager l'étude scientifique et l'illustration du patrimoine culturel wallon. « Ce serait une fiction, a déclaré le ministre-président, de croire qu'une communauté puisse se soustraire à la tradition qui l'a engendrée. Il n'y a d'identité possible qu'au sein d'une histoire cultivée et réactive. » Et R. Collignon de citer Alain Touraine : une culture authentique se doit d'associer le désir de liberté, l'appartenance à une culture et l'appel à la raison, donc un principe d'individualité, un principe de particularisme et un principe universaliste. Comme en écho au discours du ministre-président, le nouveau logo de la Maison de la Wallonie, officiellement présenté au public le même jour, illustre à la fois le particularisme (les initiales M et W au sein d'un carré) et l'ouverture sur le monde extérieur (l'enceinte n'est pas fermée). Il a en tout cas valu à son auteur, Valérie Duceux, les suffrages du jury et un prix de 25 000 FB.

Renseignements : Maison de la Wallonie, place du 20-Août 7 - 4000 Liège. Tél. 041/66.54.54.



maison de la wallonie

UNIVERSITE DE LIEGE



Institut Supérieur des
Langues Vivantes
I.S.L.V.

Département de langues étrangères

COURS DE LANGUES

I. STAGES PREPARATOIRES (Juillet et septembre)

- Anglais, allemand, néerlandais, espagnol
- 40 ou 60 heures (4h/jour)
- Droits d'inscription : 5.500 frs (session de juillet) 6.500 frs (session de septembre)

II. COURS DU SOIR :

- Anglais, allemand, néerlandais, espagnol et russe (2h/sem - 60 h de cours).
- Plusieurs niveaux
- Le test de fin d'année donne droit à un certificat
- Droits d'inscription : 6.500 frs 5.000 frs (pour les étudiants)

Le Programme d'Activités peut être obtenu soit par tél. : 041/66.55.17, soit par fax : 041/66.57.16



Vers une gestion intelligente de la mobilité urbaine

Le Groupe Transport de l'ULg va entamer une vaste étude sur la mobilité urbaine. La ville de Liège sera son premier laboratoire.

Qui est responsable de l'engorgement automobile de nos agglomérations ? Loin de pointer d'un doigt accusateur une politique des transports urbains qui sacrifie piétons et espaces verts sur l'autel de la mobilité, le GTU (Groupe Transport-ULg) bat sa coulpe. Et relativise la responsabilité des pouvoirs publics. « Confrontés à un plan de circulation dont ils ne connaissent pas les impacts, ils ne sont pas responsables des conséquences qu'impliquent leurs choix », explique le Pr J. Marchal, coordinateur du Groupe. « Les scientifiques doivent élaborer un outil efficace, capable d'éclairer les pouvoirs publics. » C'est l'objectif que s'est fixé le GTU, dont le projet d'action de recherche concertée a été retenu cette année par le conseil de la recherche : élaborer une méthodologie propre à l'analyse de la mobilité dans les agglomération urbaine.

Le GTU en pole position

Derrière l'hermétisme de ce projet de recherche fondamentale (financé à concurrence de plusieurs dizaines de millions de francs) se cache un principe simple — quoique totalement novateur — qui devrait, dans ce domaine spécifique, placer l'ULg à la pointe de la communauté scientifique internationale. L'originalité du modèle développé par le GTU repose sur un constat. « Appliquer à la mobilité urbaine une approche sectorielle mène au désastre, déplore le Pr Marchal. À la place d'une gestion au jour le jour des seuls effets néfastes liés à l'accroissement de la mobilité, nous préconisons une démarche globale et approfondie, apte à intégrer toutes les contraintes stratégiques. »

Il s'agit donc de dépasser la notion simple de trafic — qui envisage la circulation urbaine sous le seul angle des congestions — pour élargir la réflexion au concept global de mobilité. Cette nouvelle approche dite "intégrée" associe plusieurs disciplines scientifiques, pour une meilleure analyse des facteurs explicatifs de la mobilité et de leurs interactions. « Grâce à ce modèle intégré, nous pourrions envisager simul-

tanément tous les impacts d'un même projet, explique le Pr Marchal, pour en évaluer, à plus ou moins long terme, les avantages et les coûts en fonction de ces critères multiples. »

Ainsi, l'élaboration d'un plan de circulation devrait passer par l'intégration, dans un même modèle, d'autant de facteurs interdépendants que sont l'urbanisme, l'aménagement actuel et futur du territoire, les activités sociales, économiques, industrielles et commerciales, les infrastructures de transport, les modes de transport existants, la logistique des travaux d'aménagement et d'entretien, l'état de l'environnement, la question des parkings, la localisation des postes de secours ou encore le facteur humain et notamment l'adaptabilité à l'évolution démographique. « Il s'agit pour nous d'un véritable défi, admet le Pr Marchal. Le développement de ce modèle constitue l'aboutissement d'une dizaine d'années de travail multidisciplinaire avec toutes les forces vives qui, au sein de l'Université, sont concernées par le secteur du transport. »

Liège dans l'éprouvette

Mais les activités du GTU ne s'orientent pas uniquement vers la recherche. Outre l'enseignement, il a déjà à son actif de nombreuses consultations techniques et conduira bientôt les premiers essais d'application du modèle intégré d'analyse de la mobilité dans une agglomération urbaine. Quelle sera la première ville à bénéficier des recherches du GTU ? « Liège, nous a-t-on dit, constituera un excellent laboratoire car, si la situation n'y est pas plus dramatique qu'ailleurs, elle est tout aussi délicate ». Suivant un programme préalablement défini, les six années prochaines devraient donc être mises à profit pour tester la méthodologie et mettre au point des outils informatiques capables d'intégrer tous les facteurs de la mobilité urbaine. Derrière les différents sondages et autres techniques de recueil de données devraient se profiler, sinon la ville idéale, du moins des solutions idéales, « en fonction des objectifs poursuivis par les décideurs », précise encore le Pr Marchal.

Si le GTU évite tout diagnostic *a priori*, une donnée précise et alarmante est d'ores et déjà établie : un accroissement de la mobilité de l'ordre de 30 % dans les dix années à venir. De quoi assurer le succès, sans cesse croissant lui aussi, de l'opération "À pied, à cheval, à vélo et en bus" qui a rassemblé le premier week-end de juin quelque 30 000 Liégeois sur le boulevard d'Avroy.

Emmanuelle Bierlaire

15 jours 15 secondes



Information

La société de l'information peut-elle être vraiment sociale ? Mercredi 12 juin se tiendra sur ce thème, au Palais des Congrès, une journée-conférence durant laquelle les professionnels concernés par l'évolution rapide des technologies de la communication débattront des transformations profondes que ces dernières opèrent sur la vie sociale des entreprises. Quatre ateliers thématiques illustrés par l'évocation de cas concrets se partageront la matinée ("Culture d'entreprise et communication à l'heure des réseaux", "Participation des utilisateurs au développement des réseaux", "Enjeux des qualifications dans la société de l'information" et "La redéfinition du statut de journaliste : le point de vue de l'Abef"). L'après-midi sera consacré à une table ronde. Ce forum est né de la collaboration entre l'Association des dirigeants de personnel, Etudes & Expansion et le Laboratoire d'études sur les nouvelles technologies de l'information, la communication et les industries culturelles (Lentic-ULg). Renseignements et réservations : Mme Palem, tél. 041/21.21.26.

Hospitalité

Dans Le Quinzième Jour n° 39, nous faisons écho à l'appel lancé par les organisateurs de la prochaine édition du Congrès européen des étudiants, à la recherche de familles désireuses d'accueillir des étudiants européens. Il semble que cet appel ait porté ses fruits puisque, à l'heure actuelle, 350 familles sont disposées à les recevoir. Cependant, puisque 1000 étudiants étrangers sont attendus du 18 au 22 novembre, les organisateurs sont encore à la recherche d'hôtes providentiels...

Vedettes

Le Congrès européen des étudiants, qui se tiendra cet automne sur le thème de la conférence intergouvernementale de 1996, ne recevra ni l'ancien premier ministre belge Wilfried Martens ni le député européen Willy De Clercq, qui ont finalement décliné l'invitation des congressistes liégeois. Ceux-ci ont toutefois enlevé la promesse d'un grand format : le commissaire européen Karel Van Miert sera l'un des orateurs du Congrès.

VTT

Le service des sports de l'ULg organise, jusqu'au mois d'août, plusieurs week-ends "VTT" à Houffalize, Liernu, Han-sur-Lesse, Bouillon et Hotton. Les groupes sont constitués de 12 personnes au maximum et les distances journalières varient entre 40 et 50 km. Prix : de 1100 à 1600 FB tout compris (logement, pension complète, boissons et ravitaillements, guide). Renseignements : secrétariat du RCAE, tél. 041/66.39.34.

Bonnes affaires

■ Japon : bourse Monbusho

Le gouvernement japonais propose une bourse d'étude ouverte à toutes les disciplines enseignées dans les universités japonaises. Les candidats seront diplômés universitaires âgés de moins de 35 ans à la date du 1^{er} avril 1997, et prêts à partir pour le Japon entre le 1^{er} et le 7 avril 1997 ou entre le 1^{er} et le 7 octobre 1997 pour une période d'un an et demi à deux ans. Une lettre d'acceptation, sur formulaire adéquat, d'un professeur de l'université japonaise choisie doit être jointe au dossier. Le formulaire de candidature doit être introduit à l'ambassade du Japon à Bruxelles avant le 1^{er} septembre 1996. De plus, les ressortissants de la Communauté française introduiront, pour la même date, un dossier au CGRI, service des bourses d'études, av. Louise 65, bte 9, 1050 Bruxelles, selon la procédure habituelle (le dossier dûment complété doit être présenté au service Information-Accueil des

étudiants pour recevoir la signature et le visa de l'ULg).

Renseignements : Madame Ito, centre culturel et d'information de l'ambassade du Japon, tél. 02/511.23.07, fax 02/514.53.33; CGRI, service des bourses : tél. 02/535.67.51.

■ Concours des bourses de voyage

Le concours des bourses de voyage, lancé par le ministère de la Communauté française, s'adresse aux scientifiques préparant un doctorat dont les recherches nécessitent impérativement un séjour à l'étranger entre le 1^{er} février 1997 et le 30 septembre 1998. Les dossiers complets, en 8 exemplaires, devront arriver au secrétariat du Conseil de la recherche avant le 30 septembre à 12h (un premier tri des candidatures sera effectué au sein de l'ULg).

Renseignements : administration recherche/développement, Jacqueline Claude, tél. 041/66.52.31.



Afin que vous n'ignoriez plus rien du nouveau règlement des examens adopté le 12 juillet 1995 par le Conseil d'administration de l'ULg suite au décret relatif au régime des études universitaires et des grades académiques, voici la dernière livraison de la rubrique bimensuelle* consacrée aux mesures entrées en application le 1^{er} octobre dernier.

✓ Délibération

Jusqu'au jour de la délibération, chacun de vos examinateurs ne connaît que la note qu'il vous a attribuée. La grille qui lui est remise en début de séance va lui permettre de prendre connaissance de vos résultats complets et de constater, par exemple, qu'il est le responsable de votre seule note faible ou insuffisante. Le jury, c'est-à-dire l'ensemble de vos examinateurs, appréciera... Il dispose pour cela de critères bien définis et désormais connus de tous, puisqu'ils ont été affichés dans les couloirs. Les règles du refus, par exemple, là où il se pratique, ont été clairement énoncées... De même, en ce qui concerne les notes, le jury a dû préciser celles qu'il considèrerait comme indicatives d'échec et celles qui lui semblaient quasi toujours de nature à justifier un ajournement. Les décisions du jury sont prises à la

Examens mode d'emploi (7)

majorité des voix, celle du président étant prépondérante en cas de parité; l'abstention est interdite.

✓ Refus

Est déclaré refusé tout étudiant qui, au terme de la première session, a tellement peu satisfait aux critères de réussite que le jury ne lui accorde pas le droit de présenter une deuxième session pendant l'année académique en cours.

✓ Ajournement

Que vous soyez ajourné par abandon ou par délibération, il vous reste une session de "rattrapage". Vos dispenses éventuelles feront l'objet d'un affichage dans les trois jours ouvrables qui suivent la proclamation des résultats.

✓ Proclamation

Les résultats des délibérations sont proclamés par le président du jury, en séance publique. Ils sont ensuite affichés par les soins du secrétaire du jury.

✓ Informations

Celles concernant les évaluations relatives aux examens subis seront fournies, après la proclamation, par la personne désignée par le jury pour répondre

aux demandes des étudiants (le secrétaire ou son délégué).

✓ Droit de regard

L'étudiant a le droit de prendre connaissance des remarques notées sur ses travaux écrits (au plus tard dans les quinze jours qui suivent la proclamation de la deuxième session).

✓ Réclamations

S'il s'estime lésé, l'étudiant a le droit d'exercer un recours auprès du président du jury. Si ce recours échoue, il peut s'adresser au Doyen de sa Faculté, voire à la commission facultaire de recours, celle-ci n'étant toutefois convoquée que sur base d'un écrit motivé.

✓ Deuxième session

Les dates de la session de "rattrapage" ont été fixées en même temps que celles de la session "normale". Si vous devez passer par là, n'oubliez pas de vous inscrire ! Si vous avez été excusé, vous n'aurez à acquitter que la moitié des droits d'inscription.

* Ce "mode d'emploi" est inspiré du petit guide *ULg mode d'emploi* qui vous a été remis à votre entrée à l'Université. Ce guide fut réalisé et édité en 1993 sous la direction du professeur Franz Bierlaire, dans le cadre du 175^e anniversaire de l'université de Liège.





✓ **Outil de recherche** performant et complet, le site EuroLink est incontournable pour toute investigation internetienne en Europe. Il compile en effet les informations provenant de 15 pays différents : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, les Pays-Bas, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse. Pour chaque pays, une institution nationale (université, gouvernement...) propose une liste de sites de références dans les domaines les plus divers (culture, tourisme, recherche, politique...). En outre, chaque pays propose un mode de recherche par mots-clés.

<http://www.syselog.fr/eurolink/>

✓ À voir également, une **carte des sites Internet en Europe**. Plus de 40 pays sont disponibles, de l'Albanie au Vatican, en passant par les pays de la CEI et de l'ex-Yougoslavie. Pour chaque pays, on trouvera une carte cliquable et une liste des sites académiques, gouvernementaux et commerciaux.

http://info1.vub.ac.be:8080/Belgium_map/index.html

✓ Les **jeunes scientifiques belges** (ULB) proposent un excellent site Internet. L'objectif principal de cette association est de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour diffuser l'information et la formation scientifique auprès des jeunes afin de susciter leur intérêt pour les sciences. Dans ce but, elle organise des formations, des séjours de vacances et de loisirs destinés aux jeunes qui veulent approfondir leurs connaissances scientifiques ou simplement faire des sciences en s'amusant. Les thèmes abordés, régulièrement renouvelés suivant l'actualité scientifique, sont aussi variés que la physique nucléaire, l'archéologie, l'astronautique... Ce site sert à mieux faire connaître cette association et ses activités, mais constitue surtout un tremplin pour l'étudiant ou l'enseignant à la recherche d'information scientifique sur Internet. Il recommande en effet un nombre important de sites scientifiques en Belgique et dans le monde entier.

<http://www.ulb.ac.be/assoc/jsb/>

✓ À voir également, HYPERDOC, le site Internet de la **bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis**. Un site très bien fait qui ravira sans nul doute de nombreux médecins et étudiants en médecine.

<http://www.nlm.nih.gov/>

✓ **Paris Match** a désormais son site Internet. Voilà une information susceptible de satisfaire un large public, la principale caractéristique de ce magazine étant que tout le monde le lit sans oser le dire...

<http://www.parismatch.com/>

Benoît Gilson
s922221@student.ulg.ac.be

Les étudiants savent-ils encore lire ?

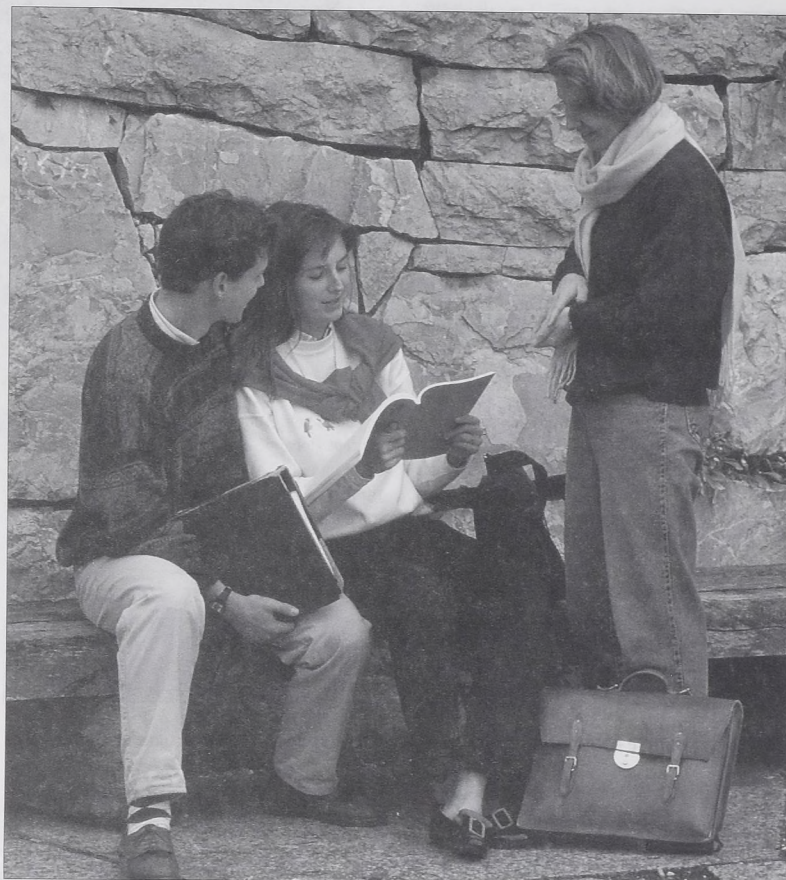
■ *Nombreux sont les enseignants universitaires qui estiment, à tort ou à raison, que les étudiants qui débarquent du secondaire ne sont pas suffisamment formés à la fréquentation de documents écrits. Qu'en pensent les premiers intéressés ? Une enquête réalisée auprès de certains étudiants de l'ULg confirme le diagnostic.*

En 1995, le Conseil général des études créait en son sein une commission chargée d'étudier la problématique de l'échec en candidature. Ayant constaté que ses étudiants rencontraient des difficultés de compréhension à la lecture de certains textes et manifestaient des lacunes de synthèse, Marie van der Rest (chef de travaux à la faculté des Sciences) a proposé à la commission d'approfondir la question. Ces faiblesses sont-elles dues à un manque d'utilisation de manuels durant le secondaire, comme le pensent certains ? Plutôt que de discuter dans le vide, M. van der Rest s'est proposée de réaliser une enquête sur le sujet. Elle a bénéficié, au niveau méthodologique, de l'intervention du professeur D. Leclercq, professeur à la faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation et président de la commission en question. Un questionnaire a été distribué en mars 95 auprès de 600 étudiants de première candidature (Médecine, Vété, Sciences appliquées et EGSS).

Trop peu de manuels ?

De cette enquête, il ressort que les étudiants interrogés disposaient effectivement de peu de manuels scolaires dans le secondaire — la définition de "manuel scolaire" n'a toutefois pas été précisée au cours de l'enquête. Les chiffres varient selon les matières. La deuxième langue s'avère être le seul cours pour lequel la majorité des étudiants (55 %) disent avoir eu un manuel pendant six ans. Suivent alors le français et les mathématiques, avec 40 %. En toute hypothèse, 68 % des étudiants interrogés n'éprouvaient pas, ou très rarement, la nécessité de consulter d'autres ouvrages.

Au total, 66 % estiment que la formation dans le secondaire n'est pas idéale quant à l'usage des livres. Cela dit, 10 % seulement pensent que cette lacune explique une mauvaise adaptation aux cours universitaires; pour 5 %, elle explique un mauvais esprit de



L'échec en candidature est-il lié à un manque d'utilisation de manuels scolaires durant le secondaire ? Manque d'esprit de synthèse et difficultés de compréhension pourraient bien résulter de cette faible fréquentation des documents écrits.

synthèse ou une incapacité à chercher l'information et, pour 3 %, à discerner l'essentiel de l'accessoire.

Une nouvelle enquête a été lancée

Un grand nombre d'étudiants (40 %) ont émis des suggestions à l'égard des professeurs de l'enseignement secondaire. Ils suggèrent d'inciter les élèves à utiliser des livres de référence pour travailler leur matière (10 %), à former à l'utilisation efficace d'un livre (14 %), à l'utilisation d'autres manuels que ceux distribués ou conseillés par l'école (3 %), à la fréquentation efficace des bibliothèques (3 %) et, enfin, à demander plus de travaux personnels (6 %).

Tenant compte des remarques et commentaires formulés par des professeurs de candidature à la suite de cette enquête, le questionnaire de 1995 a été revu afin d'y apporter quelques améliorations. Au mois de mars dernier, une nouvelle enquête était lancée. Elle touchait cette fois un plus large public puisque des centaines d'étudiants de toutes les facultés ont été consultés. Les résultats ne sont pas encore connus. À l'avenir, l'enquête pourrait être généralisée aux autres universités. Ce serait en tout cas une façon d'obtenir une plate-forme significative de résultats. Éventuellement susceptible d'intéresser le ministre qui a l'enseignement secondaire dans ses attributions ?

Laurence Delens

Qui va payer la remédiation ?

■ L'application de l'article 22 du décret réformant le régime des études universitaires, en vigueur depuis bientôt deux ans, pourrait rendre le sourire aux étudiants de 1^{re} candidature "largués" en cours de route. Selon cette disposition, en effet, les étudiants inscrits pour la première fois en 1^{re} candi peuvent être autorisés, en cours d'année, à étaler leurs cours sur deux exercices académiques; soit en restant dans l'orientation choisie à l'origine, soit en changeant d'orientation. Dans les deux cas, l'étudiant aurait à suivre une formation complémentaire destinée à le remettre à niveau. On espère ainsi pouvoir éviter le scénario habituel : l'étudiant "largué" baisse les bras et attend la rentrée prochaine en perdant son temps (et l'argent de la Communauté française !). En outre, il pourrait essayer d'enranger le maximum de dispenses possible lors de la première année afin d'alléger la seconde.

L'application et les conditions de cette procédure de remédiation sont toutefois laissées à l'appréciation des universités. Et celles-ci ne se montrent pas trop enthousiastes, non qu'elles soient favorables à l'échec

scolaire, mais parce qu'en pleine crise financière, il est peu probable que la Communauté française débloque de nouveaux moyens pour étayer cette politique. Il incomberait donc aux universités de trouver elles-mêmes les moyens de financer la remédiation, c'est-à-dire l'encadrement supplémentaire réclamé par les étudiants en difficulté.

À ce sujet, une étude intéressante a été réalisée récemment à la faculté des Sciences de l'ULg, sous la direction du professeur Van De Vorst. Elle visait à évaluer l'impact budgétaire de la remédiation. Les chiffres obtenus sont éloquentes : rien que pour la faculté des Sciences, une véritable politique de remédiation coûterait une vingtaine de millions en postes d'encadrement supplémentaires. Cette somme est considérable, mais selon M. Van De Vorst, il faudrait tenter l'expérience dans une faculté pilote afin de vérifier l'efficacité d'une telle politique. Si cela s'avérait positif, alors, dit-il, les universités auraient plus d'arguments pour aller négocier un financement spécifique auprès du gouvernement de la Communauté française.

I.S.

La mémoire des mémoires

■ *Biblio-thèses* est un annuaire des travaux de fin d'études réalisé en Wallonie au sein de 40 établissements d'enseignement supérieur et de 15 facultés universitaires. Il vise à valoriser les travaux de fin d'études, trop souvent oubliés au fond des bibliothèques alors qu'ils recèlent parfois des idées novatrices qui pourraient être utiles aux entrepreneurs wallons. Pour sa septième édition, consacrée à l'année 1994, il répertorie quelque 4000 titres classés sur 32 secteurs économiques et indexés à l'aide de 6000 mots-clés, de l'agriculture au commerce international en passant par l'informatique ou la communication.

Édité par les Chambres de commerce et d'industrie de Wallonie, avec la collaboration du ministère wallon du développement technologique et de la recherche scientifique, *Biblio-Thèses 94* est disponible auprès de chacune de ces Chambres dans sa version papier au prix de 600 FB, ou dans sa version informatique (regroupant les éditions 93 et 94) au prix de 3900 FB.

Renseignements : tél. 041/43.92.92.

E.S.



Vande Lanotte n'épargne pas les étudiants

La loi Vande Lanotte sur "l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers" a été adoptée en séance plénière à la Chambre des représentants le 4 avril dernier. Les étudiants sont plus que jamais dans le collimateur de l'Office des étrangers du ministère de l'Intérieur. Analyse et commentaires.

La législation sur les étrangers est devenue un thème sensible du débat politique en Belgique depuis quelques années. Les révisions de la loi de 1980 sur les étrangers sont quasi bisannuelles. Dixième du genre en quinze ans, la loi Vande Lanotte s'inscrit dans la ligne des précédentes. Elle est marquée par : une restriction générale des droits des étrangers; une interprétation de plus en plus minimaliste de la Convention de Genève sur le droit d'asile; une tendance confirmée à la criminalisation de l'immigration ainsi que des actes qui l'accompagnent (comme ceux des avocats, des transporteurs...); et enfin une instauration de régimes d'exception (limite à la libre circulation même si la demande est considérée comme recevable, privatisation des expulsions, inaccessibilité des centres fermés pour déboutés ou personnes en situation irrégulière).

Considérée comme une "contrainte internationale" par le Gouvernement, l'harmonisation de la législation belge avec la Convention de Schengen est la raison officiellement invoquée de la nouvelle révision de la loi. Alors que l'immigration clandestine est dénoncée — à juste titre — comme le fléau à combattre, la loi Vande Lanotte effectuée dans la foulée une véritable mise à plat de tout le statut des étrangers, quel que soit le motif d'entrée sur le territoire.

Avis facultatif des universités

La nouvelle loi n'épargne pas les étudiants. Ceux-ci sont principalement concernés par deux aspects : la durée des études et l'accès à l'aide sociale. En ce qui concerne la durée des études, la loi stipule — ce n'est pas nouveau — que le ministre (ndlr. : de l'Intérieur) peut donner l'ordre de quitter le territoire à l'étranger autorisé à séjourner en Belgique pour y faire des études s'il prolonge ses études de manière excessive compte tenu des résultats; s'il exerce une activité lucrative entravant manifestement la poursuite normale de ses études; s'il ne se présente pas aux examens sans motif valable. Pour juger du caractère excessif, compte tenu des résultats, de la durée des études, le ministre ou son délégué doit recueillir l'avis des autorités de l'établissement où l'étudiant est inscrit et de l'établissement où il était inscrit l'année académique ou scolaire précédente.

Par rapport à la législation antérieure, la nouvelle mouture précise que cet avis doit être transmis dans les deux mois suivant la demande qui en est faite. À l'expiration de ce délai, le ministre peut donner l'ordre de quitter le territoire sans devoir attendre l'avis des autorités académiques qui n'est donc plus pris en compte. Un étudiant peut être ainsi sanctionné si l'université, par exemple, marque une certaine inertie à répondre à la requête de l'Office des étrangers. Or, une université (ou tout autre établissement d'enseignement) peut avoir des raisons de ne pas répondre tout de suite à une telle demande. La sphère d'autonomie des écoles s'en trouve ainsi réduite et l'étudiant, chaînon fragile par excellence, en paye immédiatement les conséquences.

Quant à l'accès à l'aide sociale, le ministre peut ordonner à l'étudiant de quitter le territoire si lui-même ou un membre de sa famille, qui vit avec lui, a bénéficié d'une aide financière octroyée par un Centre public d'aide sociale (CPAS) sur une période excédant



La loi Vande Lanotte sur le statut des étrangers en Belgique, adoptée le 4 avril dernier, n'épargne pas les étudiants, principalement concernés par deux aspects : la durée des études et l'accès à l'aide sociale.

trois mois sauf si cette aide est remboursée dans les six mois qui suivent la dernière aide mensuelle. Cette disposition peut conduire à des situations aberrantes. Ainsi, exemple parmi d'autres, une épouse d'étudiant qui, à l'occasion d'un conflit de ménage, quitterait son foyer, ne pourrait pas prétendre à l'aide d'un CPAS. Sinon, et son mari (qui n'a rien demandé) et elle-même tomberaient sous le coup de la loi et pourraient se voir infliger ensemble un ordre de quitter le territoire.

Des dispositions hypocrites

Les associations de défense des droits de l'homme dénoncent l'hypocrisie qui sous-tend la nouvelle législation. C'est ce qu'a également fait le groupe Écolo-Agalev à la Chambre des représentants. Les autres formations politiques, à l'unisson avec l'extrême-droite, ont voté sans encombre la nouvelle loi. Pour Écolo, qui replace les nouvelles règles dans une perspective générale, la prétendue "contrainte internationale" mise en avant par le Gouvernement doit être relativisée. La Convention de Schengen, par exemple n'est pas la référence juridique incontournable que le Gouvernement décrit : dans l'un de ses volets-clés, la libre circulation à l'intérieur de l'UE, n'est pas ou pas correctement appliquée [...] Cette contrainte doit susciter un examen de conscience des formations traditionnelles, qui sont loin d'être innocentes des évolutions récentes du GATT/OMC, du FMI et de la Banque mondiale, de la chute des budgets de coopération...

Dans le cas des étudiants étrangers originaires d'Afrique, la nouvelle loi soulève des difficultés supplémentaires. S'ils ne peuvent ni prétendre à une aide sociale ni effectuer une petite activité rémunératrice sur le côté, on voit mal comment bon nombre d'entre eux mèneraient à bien leurs études. Car leur droit à la bourse est déjà aléatoire. La

coopération belge a depuis quelque temps donné la priorité aux bourses locales (voir *Le Quinzième Jour* n° 26, juin 1995, p. 6). Les bourses des pays africains sont bloquées parce que les États, en faillite, n'assument plus leurs responsabilités. Les familles africaines, touchées de plein fouet par le délabrement des économies ou, pour ceux de la zone franc, par la dévaluation du Franc CFA, ne sont plus en mesure de payer les études de leurs enfants dans les pays du Nord. La qualité de l'enseignement, on le sait, n'est pas toujours au rendez-vous dans les universités africaines.

Jean-Paul Brilmackers, du bureau liégeois de la Ligue des droits de l'homme, juge que « Les Africains ne peuvent plus étudier décemment dans ces conditions. Leur supprimer l'aide sociale ou les renvoyer parce qu'ils ne disposent pas de ressources suffisantes aurait quelque chose d'inhumain, serait contraire aux droits de l'homme et constituerait une infraction au Pacte de New York de 1966 (ratifié par la Belgique en 1981) sur les droits économiques, sociaux et culturels, qui comporte un volet important sur l'éducation. » Sur la même lancée dénonciatrice, M^e Brilmackers estime que « faire fi des difficultés financières des étudiants africains, c'est ne pas prendre en compte la situation de domination du Nord sur une Afrique qu'il a endettée. C'est compromettre davantage encore le développement de ce continent qui passe nécessairement par l'éducation et la formation d'une intelligentsia. »

Et à ce niveau se profile l'épineux problème du retour chez eux des diplômés déjà formés pour qui l'insertion professionnelle ne semble possible ni à l'étranger ni dans leur pays. Un drôle de "ni ni" qui fait d'eux des cibles toutes trouvées pour l'Office des étrangers...

Prosper Atangana

Amnesty attend plus et mieux de l'ULg

Dans notre dernière édition paraissait un article consacré à l'antenne ULg d'Amnesty international. Le Groupe 191, par la voix de son ancien président, Didier Hodzic (laboratoire d'oncologie moléculaire), nous a adressé le rectificatif suivant :

Suite à l'article intitulé "Amnesty attend plus et mieux de l'ULg" paru dans l'édition n° 42 du Quinzième Jour, le Groupe 191 d'Amnesty International de l'université de Liège tient à rectifier quelques imprécisions. En effet, le Recteur nous a permis et ce, sans la moindre hésitation de sa part, d'installer un panneau d'information (il n'a jamais été question de valses dont la surface aurait été diminuée après une semaine) dans le hall des grands amphithéâtres du Sart Tilman. De plus, les propos qui nous sont attribués concernant l'indifférence totale du corps professoral et des étudiants vis-à-vis de notre mouvement nous semblent peu nuancés.

Fondamental

Pauvre B..., ta recherche s'étiole. Mais l'inventivité belge, le "Japon de l'Europe" ? C'est sous ce double titre quelque peu contradictoire que *La Libre Belgique* (3 juin) rend compte du colloque sur la recherche scientifique en Belgique qui vient de se tenir aux facultés Notre-Dame de Namur. D'après les experts réunis dans la capitale wallonne, la recherche belge vit ce paradoxe : à l'instar du Japon, elle bénéficie d'un large apport du monde industriel (75 à 80 %) mais est négligée par les pouvoirs publics, qui ne lui consacrent chaque année que 0,62 % du PNB (46 milliards de FB), loin derrière la plupart des pays européens...

Première conclusion : il devient de plus en plus difficile de faire de la recherche fondamentale en Belgique. Une situation qui ne laisse pas d'inquiéter le prix Nobel belge Christian De Duve : Cette recherche fondamentale, la recherche de la vérité, est aussi importante que l'art, les lettres, la religion, la culture... Les Régions, les Communautés, l'État fédéral ont le même devoir de soutenir cette activité qui sert le bien-être universel, qu'ils ont le devoir de soutenir les activités humaines en général.

Deuxième conclusion : les universités travaillent d'autant plus avec les entreprises que celles-ci sont devenues des bailleurs de fonds incontournables. La recherche appliquée ne se porte pas trop mal en Belgique qui, de ce point de vue, parvient à se hisser au milieu du peloton européen, comme l'a souligné un fonctionnaire européen. Un constat qui rend d'autant plus étonnants les propos de Laurent Levaux, patron de CMI, qui s'interrogeait récemment encore (*Gazette de Liège*, 13/5) sur le partenariat université-entreprises : Les universités ne travaillent pas avec les entreprises, affirmait-il. En Asie du sud-est, les universités sont là pour créer de l'emploi. Ici, l'enseignement, c'est trouver de l'emploi pour ceux qui le donnent, pas pour ceux qui le reçoivent.

"Santisme"

Quelques chercheurs universitaires proclament le "droit au plaisir" et parent en guerre contre les "gourous de la santé" qui, au nom du "santisme", voudraient interdire tous ces petits moments de plaisir qui font jouir de la vie (tabac, alcool, nourriture...). Parmi eux, on retrouve au moins un Belge, un Liégeois même, mais enseignant à l'ULB : le sociologue Camille Javeau. Il justifie son appartenance à Arise (Associates for research into the science of enjoyment) par le fait que dans de nombreux milieux, il y a une obsession de la diététique, de la "ligne" et de la jeunesse prolongée. Quand il traque nos mauvaises habitudes en prônant un relatif ascétisme, en favorisant l'obsession de la ligne, le pouvoir médical se justifie en invoquant un prétendu devoir de santé, tout en se posant en défenseur d'une certaine limitation des dépenses de sécurité sociale... (*Le Soir*, 4-5/5). Le hic, c'est que le *Vif-L'Express* (3/5) a dévoilé que les principaux bailleurs de fonds d'Arise sont les industries agro-alimentaires elles-mêmes... Mais que font donc des profs d'univ dans cette galère ?



L'amiante, vedette des sixties...

Minéral fibreuse, l'amiante (ou asbeste) offre l'immense avantage de combiner d'excellentes caractéristiques physiques — souplesse, résistance au feu et à la chaleur — à un prix très bas. Bien que déjà utilisé de longue date pour l'isolation de conduites de vapeur ou de bouilloires, dans les plaquettes de frein, etc., ce matériau ne sera massivement employé qu'à partir du "boom" immobilier de la fin des années 60. Suite à l'incendie en 1967 de l'Innovation à Bruxelles (plus de 250 victimes), les exigences concernant la résistance au feu des bâtiments deviennent beaucoup plus strictes et stimulent l'utilisation de l'asbeste comme isolant thermique et ignifuge dans les nouvelles constructions — il fut également utilisé pour ses qualités acoustiques. Il n'était pas étonnant, à l'époque, de voir l'utilisation de l'amiante imposée par les cahiers des charges ou exigée par les officiers de prévention des services d'incendie ! En 1973, en plein âge d'or de l'amiante, 800 000 tonnes sont consommées en Europe, dont 11 % en Belgique. Plus de 3 000 bâtiments publics belges en contiennent.

... mais poison connu de longue date

Vers 1930, une étude médicale anglaise confirma ce que l'on soupçonnait depuis le début du siècle : l'inhalation de poussières d'amiante peut provoquer des formes de cancer du poumon (asbestose) et de la plèvre (mésotéliomes) qui s'avèrent être la cause de décès d'ouvriers du secteur de la production de l'amiante. Si la communauté médicale semblait bien consciente des dangers, les pouvoirs publics ne s'en sont guère émus avant la fin des années septante. C'est à cette époque que l'on se rend compte que le flocage, l'utilisation la plus fréquente de l'amiante dans la construction — une couche de fibres d'asbeste est projetée et collée sur les structures portantes métalliques, sur les plafonds — libère, quelques années après son installation, une quantité plus ou moins importante de ces microscopiques poussières toxiques. Les dangers de l'amiante commencent dès lors à être perçus comme un risque potentiel pour l'ensemble des travailleurs. La Belgique interdit en 1980, deux ans après la directive européenne concernée, le procédé du flocage. Elle impose également, depuis le premier janvier 1995, que chaque employeur réalise un inventaire et un plan de gestion de l'amiante présent dans ses bâtiments.

Quelques bâtiments universitaires contiennent encore de l'amiante, sans constituer une menace immédiate pour la santé des utilisateurs. L'ULg a toutefois décidé d'en finir une fois pour toutes. Les travaux vont commencer à l'institut de Botanique.

Après le château de Colonster en 1991, l'Université s'apprête à entamer la deuxième phase d'éradication de l'amiante (non lié) présent dans les murs de certains de ses bâtiments. Les travaux coûteront quelque quarante millions de francs au cours des trois prochaines années, budget essentiellement destiné à financer l'enlèvement des revêtements (dont certains floqués) présents à l'institut de Botanique (voir ci-dessous), à l'institut de Zoologie et au poste central de commande.

Botanique, PCC et Zoologie

Une première tranche de dix millions a été inscrite au budget de cette année. Selon l'adminis-

trateur René Grosjean, « environ 75 % de cette somme seront utilisés pour la première phase d'enlèvement à l'institut de Botanique. Le reste devrait servir à entamer les travaux dans les deux autres bâtiments, dans le courant de l'année. » Il est donc probable que certains bureaux du poste central de commande, de même que le plafond de la salle des invertébrés de l'institut de Zoologie, s'ajouteront sans retard aux travaux menés dans la section sud-ouest de l'institut de Botanique.

Ces bâtiments avaient déjà fait l'objet d'un traitement en 1979 mais, comme le souligne Marcel Résimont (Sécurité et Hygiène), « même si la situation actuelle est loin d'être alarmante, nous sommes conscients que le traitement appliqué il y a quinze ans a une efficacité limitée dans le temps. Dès lors, il nous paraît judicieux d'éliminer définitivement l'asbeste non liée. » Mieux vaut prévenir que guérir. La vigilance des autorités universitaires semble en tout cas ne pas devoir être prise en défaut dans ce délicat dossier. Depuis vingt ans, l'Université a d'ailleurs plutôt tendance à anticiper les mesures de sécurité imposées par le législateur.

Jusqu'en 1991, la législation obligeait tout employeur — a fortiori l'ULg — à éviter de trop

fortes concentrations d'amiante dans ses installations. Les moyens à utiliser pour atteindre l'objectif étaient toutefois laissés à son appréciation. L'arrêté royal du 22 juillet 1991 a imposé de nouvelles obligations à l'employeur. Entre autres, celui-ci doit désormais procéder à un inventaire complet de l'amiante dans ses bâtiments et établir un programme de gestion dans le but de diminuer au maximum les risques de propagation. Bien que cet inventaire ne soit obligatoire que depuis le 1^{er} janvier 1995, certains n'ont pas attendu cette date fatidique pour prendre des initiatives. « Le premier inventaire mené par l'ULg date de 1976, rappelle M. Résimont. Il portait alors uniquement sur les revêtements floqués, dont l'usure naturelle faisait l'objet d'une attention croissante. »

Plus loin que les lois

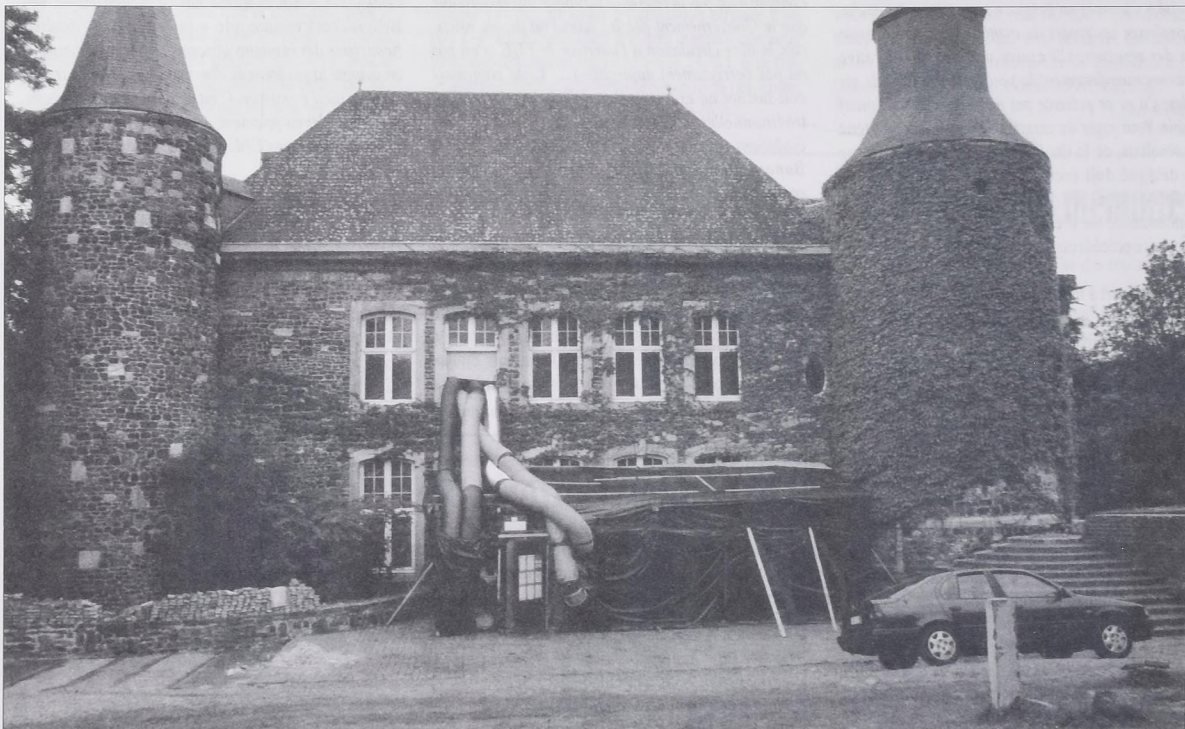
Dans le souci d'assainir les lieux de travail, le législateur a également abaissé le seuil maximal toléré de fibres d'amiante dans l'air à un niveau de 0,50 fibre/ml. À noter que cette valeur-plafond est plus sévère que celle imposée par la directive "amiante" de la CEE (1991). Les dernières analyses effectuées à l'ULg par l'ISSEP, un laboratoire agréé, remontent à l'année passée; elles ont indiqué que le taux de fibres présentes dans l'air était nettement en dessous des normes prescrites. « Les premiers prélèvements d'air effectués à l'Université datent de 1977 et révélaient déjà un taux de fibres inférieur aux normes de l'époque. Les analyses avaient été confiées à l'Institut d'hygiène des mines de Hasselt, alors un des seuls laboratoires équipés pour ce type d'étude », précise M. Résimont. « En investissant une cinquantaine de millions de francs pour les quatre prochaines années, ajoute l'administrateur R. Grosjean, nous allons à nouveau plus loin que la loi ne nous l'impose. »

Enfin, la dernière grande nouveauté de l'arrêté royal de 1991 est l'obligation de retirer l'asbeste avant tout travail de démolition ou de rénovation d'envergure. Ce qui explique le "nettoyage" préalable des bâtiments du quai Roosevelt (les anciens instituts de Chimie et de Physique) par une entreprise agréée, avant le début des transformations.

Quatre ans de travaux en Botanique

Afin de ne pas trop perturber les activités de l'institut de Botanique, les travaux d'éradication de l'amiante s'étaleront sur quatre années, à raison d'un gros chantier chaque été. La partie la plus importante du travail consistera en l'enlèvement de l'amiante libre, présent dans les gaines techniques verticales courant le long des trois étages du bâtiment. Un nettoyage efficace des gaines — chaque gaine doit être décontaminée sur toute sa hauteur et en une seule fois — implique que les trois étages seront partiellement évacués lors de chacun des quatre chantiers. Le bloc sud-ouest sera traité lors des prochaines vacances d'été.

Si cette nouvelle ne peut que réjouir les usagers du bâtiment, elle implique également d'évidentes contraintes organisationnelles, notamment pour les chercheurs. L'activité des bureaux ne sera pas trop perturbée lors des travaux, mais certains laboratoires — situés au milieu des zones de décontamination — seront inaccessibles pendant toute la durée du chantier. C'est notamment le cas d'une chambre de mesure d'oxygène, ainsi que de plusieurs chambres de culture de micro-organismes et d'algues. Afin de permettre la continuité des expériences, les chercheurs envisagent le déménagement du matériel. Au mieux, dans une autre partie de l'étage. Au pire, dans les sous-sols du bâtiment, au sein des locaux de la radio-botanique.



Le château de Colonster a été traité en 1991. L'Université s'apprête cet été à entamer la deuxième phase d'éradication de l'amiante, à l'institut de Botanique.



Un guide d'art urbain réveille l'œil des Liégeois

En coédition, la Ville de Liège, l'échevinat de l'environnement et le musée en plein air du Sart Tilman font paraître, sous forme de deux publications associées, un état des lieux des monuments urbains. L'œuvre, prévue pour ce mois de juin, vise à réconcilier les habitants de l'ardente Cité avec l'art de la ville et de ses abords.

La décision de la Ville de Liège, de l'échevinat de l'environnement et du musée en plein air du Sart Tilman d'éditer des guides d'art public répond à un constat : la proximité quotidienne et pressée des passants leur fait souvent ignorer les monuments qu'ils côtoient. La volonté didactique de l'entreprise s'est alors manifestée par l'élaboration de textes brefs, synthétiques et accessibles, présentés sur fiches. L'organisation de celles-ci sous forme de parcours révèle l'intention de leurs auteurs : favoriser le contact direct, rabibocher le citadin avec l'art de sa ville.

Se voulant pratique, non limitatif et convivial, le support informatif choisi fut en effet la fiche (et non pas l'affiche !) : sont prévues 14 séries de huit fiches pour le musée en plein air et 18 pour l'art de la ville. Leur parution sera mensuelle (excepté juillet et août) et leur contenu se focalisera soit sur l'approche d'un site géographique précis, soit sur un thème-guide. La première fiche de chaque série présentera le site exploré ou le thème abordé et se doublera d'un plan. Les sept autres fiches seront chacune consacrées à la description d'une œuvre remarquable, sise sur le lieu choisi ou afférente au thème. Une biographie de l'artiste, une citation de ce dernier et un commentaire averti compléteront le document. Un coffret de rangement sera fourni au terme de la parution, qui bouclera la collection en proposant une bibliographie, un index et une table des matières.



Serge Vandercam, "Lieu", petit granit, 1984. Un monstre de cinq mètres, maintenant perdu dans un buisson entre l'Astrophysique et le Cyclotron, et qu'une série de fiches intelligentes vous fera bientôt redécouvrir.

Malgré la qualité des illustrations et le soin apporté aux commentaires, cette collection reste disponible à un prix très raisonnable*. Si les fiches consacrées à l'art de la ville ne seront évidemment pas exhaustives, celles consacrées au musée en plein air du Sart Tilman devraient, par contre, constituer un catalogue complet au terme de la parution (novembre 97).

La fin des publications consacrées au Sart Tilman coïncidera avec le vingtième anniversaire de la création du musée. Dans ce contexte, ce dernier prépare le déplacement de pièces majeures, qui seront intégrées à la zone du centre sportif. Double amélioration : l'embellissement d'une aire jusqu'ici laissée-pour-compte et un accès facilité aux œuvres déplacées. L'installation de billes de chemin de fer biseautées et ornées d'une plaque indicative renou-

vellera la signalisation et l'intégrera à l'environnement naturel.

Il est heureux de constater le dynamisme — finalement très "pédagogique" — de cette coopération tricipale. S'étant assigné d'amener les yeux et le cœur des Liégeois sur l'art de leur ville, les trois instances éditrices réalisent leur projet sous une forme qui, à la lecture, se révèle indéniablement pratique et conviviale. À mettre dans toutes les poches !

Frédéric Vandersmissen

* Prix : 100 FB pour une série, 1200 FB pour l'abonnement aux 14 séries concernant le musée du Sart Tilman. Ces fiches seront disponibles en librairie, à l'échevinat de l'environnement, à la boutique urbaine, à l'office du tourisme et sur commande (041/21.93.66 ou 61).

15 jours 15 secondes



Forum

Si, comme le prévoit le projet de décret de la Communauté française, la RTBF devient une "entreprise publique autonome", pourra-t-elle préserver les exigences d'un service public ? L'enjeu est de taille... Vous brûlez d'envie d'en discuter avec des journalistes professionnels, des responsables politiques, des syndicalistes, des universitaires ? **Le débat public organisé par le Cirque divers, ce jeudi 6 juin à 20h, sur "L'Avenir de la RTBF" en est l'occasion rêvée !** Renseignements au Cirque Divers, 13 en Roture. Tél. 041/41.02.44

Pierreuse...

... fut en "fête" ! Ce quartier juché à l'ombre du Palais des Princes-Evêques avait choisi le long week-end de Pentecôte pour décliner ce simple mot en significations pluriculturelles. Les badauds, les cocos et les bab's se partageaient entre les gargotes exotiques et les animations de rue (concerts, marionnettes liégeoises, mât de cocagne...) et refirent le monde au gré de leurs rêves. **Patchwork culturel, forum d'idées, le quartier de Pierreuse se démarque ainsi avec naturel de ses "colègues" liégeois. Vous avez dit pensée unique ?**

Creahm

S'il fut récemment "découvert" par le monde médiatique à la suite du prix cannois de P. Duquenne, le Creahm est loin d'avoir attendu ce brusque coup de projecteur pour travailler à la valorisation des personnes handicapées mentales adultes et adolescentes. Artistes pluridisciplinaires, pratiquant notamment la sculpture, la peinture et la musique, les handicapés mentaux ont également l'habitude de présenter régulièrement des spectacles. **A ne pas manquer, du 19 au 23 juin à 20h30, La Grande Semaine au Théâtre Le Café (158 rue de la Victoire, 1060 Bruxelles). Avec, entre autres, P. Duquenne.** Renseignements et réservations : tél. 02/538.75.24.

Drames

L'écriture dramatique se porte plutôt bien, aujourd'hui, en Belgique francophone. Pour preuve(s), le succès grandissant de **Serge Kribus** (publié chez Actes Sud, mis en scène au Théâtre de Poche et de la Colline) ou de **Philippe Blasband** (auteur maison pour une saison à l'Atelier Sainte Anne). Ces deux dramaturges belges seront présents le samedi 8 juin à 20h à l'Atelier d'écriture du Cirque divers pour s'interroger sur le thème "Écrire pour le théâtre aujourd'hui". Le jeu public de questions-réponses qui suivra la présentation-interview des deux auteurs devrait être des plus informatifs, la pratique étant relativement méconnue. Renseignements au Cirque divers, 13 en Roture, 4000 Liège. Tél. 041/41.02.44.

Trafic Influences, le magazine qui (d)étonne

Jeune, comme le sont d'ailleurs la plupart de ses rédacteurs, *Trafic Influences* est un magazine qui fera bientôt parler de lui. Sans aucun subside (pour l'instant), ce nouvel organe de presse liégeois a décidé de saisir à bras-le-corps l'actualité culturelle de Liège, de la Communauté française et du monde artistique en général. Malgré les difficultés inhérentes à sa récente apparition, *Trafic Influences* est une entreprise prometteuse, non seulement par sa qualité rédactionnelle mais aussi par sa présentation et sa diversité dans le choix des thèmes abordés : littérature, cinéma, musique, théâtre... On y trouve également des critiques d'ouvrages publiés dans ces différents domaines, des chroniques sur les nouveaux disques compacts, des articles de présentation d'artistes...

Le premier numéro de *Trafic Influences* est sorti de presse en novembre 96 : 24 pages qui se distinguaient déjà par leur aspect "touche-à-tout". L'actuelle équipe rédactionnelle — liée depuis longtemps par l'amitié — s'est constituée dès le second numéro, un "32 pages". Aujourd'hui, le magazine compte 48 pages, format A4. Tiré à 1200 exemplaires, *Trafic Influences* vend les deux tiers de sa production, réservant le tiers restant à une impérative promotion. Certains de ses rédacteurs ont effectué leurs études au sein de notre Université ; la plupart avaient déjà une expérience d'écriture, notamment dans des périodiques liégeois comme *Ritual*, *Écritures* ou encore... *Le Quinzième Jour* ! Une équipe qui compte parmi ses rédacteurs des personnalités de tout bord, notamment Rossano Rosi, professeur de français,

poète et romancier ; Michel Zumkir, responsable des Ateliers d'écriture du Cirque divers, ou encore Sémir Badir, assistant à l'ULg.

Selon son rédacteur en chef, Jean-François Noville, « *Trafic Influences se définit comme un magazine qui s'adresse à un public curieux de tout : lire, assister aux spectacles, visiter les expos, voyager... Il donne l'occasion aux jeunes auteurs et jeunes artistes de sortir de l'anonymat et de se faire connaître sans passer par les grands médias.* »

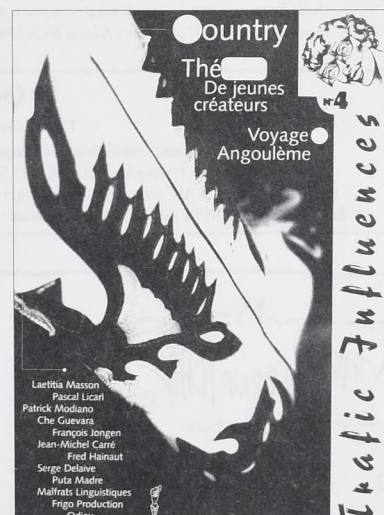
C'est effectivement le cas de le dire. Comme le souligne l'éditorial du numéro 3 (janvier-février 96) : *Trafic mange de tout. Il se nourrit de la diversité. Influences trace et brouille les cartes. Il critique, s'exclame, observe... Il aime et déteste, défend ou détruit. N'ayant pas de rubriques prédéterminées, Trafic Influences ouvre ses colonnes à toutes les sensibilités. « Nous voulons nous démarquer du reste de la presse culturelle belge, précise Jean-François Noville, ne fût-ce que par le fait, essentiel, de n'être soumis à aucune contrainte, qu'elle soit rédactionnelle, publicitaire ou autre. Le mot clé est "liberté". »*

Dans son prochain numéro (n° 5), le bimestriel publiera un dossier sur les Éditions P.O.L. mais aussi des interviews de personnalités du monde du spectacle : Jan Bucquoy, Noël Godin, Chantal Akerman, respectivement réalisateur de *Camping Cosmos*, "entarteur" et réalisatrice d'*Un divan à New York*. On trouvera également des poèmes inédits du poète liégeois Jacques Izoard, une nouvelle rubrique

"Mythologie" qui s'intéressera à Plastic Bertrand et bien d'autres sujets décoiffants.

A. Valuala Kavameni

Trafic Influences coûte 80 FB. À Liège, il est disponible à la Médiathèque, chez les disquaires et les libraires. Renseignements et abonnements : Jean-François Noville, 12 rue des Clarisses, 4000 Liège. Tél. 041/21.34.16.



La couverture du n° 5, dont la sortie de presse est imminente, reste secrète. En voici un avant-goût : le n° 4 de *Trafic Influences*, "un magazine qui s'adresse aux gens curieux de tout".

(dé)gradés

■ Grande Dis'

Au **Groupe Transport de l'ULg**, dont le projet d'actions de recherche concertées a été finalement retenu par le Conseil de la recherche parmi les quatre projets présentés cette année. Le programme, dirigé par le professeur Jean Marchal (Sciences appliquées) et Bernard Thiry (Économie), porte sur le "développement d'un modèle intégré d'analyse de la mobilité dans une agglomération urbaine". A n'en pas douter, voici une nouvelle qui pourrait intéresser les responsables de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire de toutes les grandes villes du pays. À commencer par Liège... (voir notre article en page 3)

■ Distinction

À **Robert Leroy**, réélu doyen de la faculté de Philosophie et Lettres (51 voix sur 61, au premier tour); à **Claude Housier**, réélu doyen de la faculté des Sciences (77 voix sur 83, au premier tour); à **Jean Bozet**, réélu doyen de la faculté des Sciences appliquées (61 voix sur 66, au premier tour); à **Georges de Leval** élu doyen de la faculté de Droit (26 voix sur 38, au septième tour).

■ Satisfaction

Véronique De Keyser (Psychologie et Sciences de l'éducation) a également été réélue dans sa faculté, avec 21 voix sur 29. Mais elle travaillera désormais avec un bureau collégial composé de trois personnes : Ovide Fontaine, Marcel Crahay et Marianne Debry. L'élection fut plus disputée encore dans les facultés d'EGSS et de Médecine vétérinaire, où **Léopold Bragard** et **Pascal Leroy** ont dû attendre le treizième tour avant d'émerger (à la majorité simple).

■ Balance

Au jour où nous bouclons cette édition, seule la **faculté de Médecine** ne s'est pas dotée d'un nouveau doyen. Après 16 tours de votes, le 29 mai dernier, Jacques Boniver restait aux prises avec Georges Hennen (44 voix pour le premier, 22 pour le second). Un nouveau scrutin était programmé pour le 5 mai dernier. Jacques Boniver a-t-il émergé à la majorité simple ?

■ Recalés

Michel Lebrun, ministre régional des Travaux publics, qui semble beaucoup moins pressé que son prédécesseur — le Liégeois Jean-Pierre Grafé — de mener à bien la rénovation du pont de Fragnée. L'ouverture du chantier (nous ne parlons pas ici de l'aménagement des rives) remonte à plus de deux ans ! Est-ce bien raisonnable ?

La **Gazette de Liège**, qui annonçait le 3 juin dernier un match "Boniver-Heinen" pour le poste de doyen en Médecine (voir ci-dessus). Les observateurs attentifs de la vie universitaire auront immédiatement corrigé; notre confrère voulait bien entendu parler de Jacques Boniver et de Georges Hennen.

Libertés ~~peu~~ académiques

Et que survivent à Liège les nouveaux piétons niés !



« De Tchanchtès à Saint-Lambert, ça marche ! », clamait il y a peu une série de placards très *design* éparpillés dans le centre-ville. Du vert ou du jaune sur noir pour un slogan d'une puissance telle que — si je ne m'abuse — on pouvait même y relever une faute d'orthographe (pauvre "Tchanchtès", fils de Meuse). L'idée des auteurs du dit message — et du projet urbain en général — est la suivante : que, d'Outremeuse au Palais des Princes-Évêques, la voie soit royale et piétonne. Un acquis, ancestral : la Passerelle. Un défi, colossal : Régence, Université et Saucy. Piétonnons. Ah non ! Semi-piétonnons. Parce qu'on ne chasse pas ainsi un loup de sa tanière. L'automobile doit rester reine... Alors faisons du piéton son roi, mais un roi pour dire, un roi pour rire.

Le chancere des travaux fut long et dure encore : porter une lettre à la Grand'Poste relève aujourd'hui de la gageure et respirer l'air de la rue de l'Étuve est bien plus nocif que la consommation simultanée d'une pleine poignée de Johnson (sans filtre). Mais, attention ! la récompense est déjà là, partielle. De sporadiques morceaux du fameux semi-piétonnier sont déjà en état de "marche". Toutefois, au vu de l'aspect et de l'usage finalement très classiques de ces tronçons pavés, une question reste en suspens : comment utilise-t-on un "semi-piétonnier" ? Doit-on être cul-de-jatte ? Unijambiste ? Ou, plus courant encore, adepte du déplacement à cloche-

pied ? Et puis, suis-je un semi-piéton ? Vous sentez-vous l'âme de semi-piétons ? Les voitures qui défoncent déjà le beau pavage tout neuf sont bien entières, elles. Alors pourquoi devrions-nous accepter, une fois de plus, de nous couper en deux pour que rugissent leurs moteurs ?

Un peu d'eau dans le vin, merci. Non, c'est vrai, élevons-nous. Et consentons à mettre un peu de haut dans le vain. Rendre la Meuse aux Liégeois, transformer la place Saint-Lambert en un vaste espace destiné aux piétons, aménager les chaussées du centre pour faciliter la marche et le cyclisme, terminer la "piste de ski" des Guillemins pour désengorger la ville... autant de projets dont la noblesse n'a d'égal que l'ambition. Hic, car il y en a un : la mobilité — définitoire, j'en conviens — des élus publics conduit trop souvent à l'avortement de leurs généreuses entreprises. Résultat : deux cents ans de tergiversations pour la place Saint-Lambert, d'incessants records du monde de vitesse sur les quais de la Meuse et un péril quotidien pour le Liégeois qui préfère ses semelles (ou son pédalier) à l'accélérateur.

Ce Liégeois est fatigué. Très fatigué. Il doute, s'interroge et puis rougit un peu — honte ou colère. Il voudrait pourtant être fier de sa ville, l'habiter de toute son âme et de tout son corps. Bon prince, il garde le cœur sur la main. Mais il ne peut s'empêcher de penser qu'à Liège, on fait un peu trop souvent la foire.

Laurent Ancion



Liège à la Belle Époque. C'était il y a quelques jours à peine, sur le boulevard d'Avroy, au milieu des bicyclettes et des tilburys, à l'occasion de la journée "à pied, à vélo, à cheval" initiée par l'échevin Michel Firket. Nostalgie, quand tu nous tiens...

Le Quinzième Jour n° 43

Place du 20-Août 7, bâtiment A-1, 4000 Liège

Conseil éditorial : Danielle Bajomée - Jacques Dubois - Yves Winkin. Éditeur responsable : Jacques Dubois.

Rédacteur en chef : François Louis (041) 66 44 13. Secrétaire de rédaction : Anne Pironet (041) 66 44 14. Fax (041) 66 44 22.

Rédaction : 2^e licence en ASC (orientation Information et médias). Secrétariat : Joëlle Gris (041) 66 56 95. Mise en page : Claire Leroux.

Régie publicitaire : UNIJEP (041) 54 27 54. Photogravure : RS Cromoscan. Impression : Imp. Frings. Avec la collaboration de Pierre Kroll.

agenda

■ 13/6 (18h30)

Réunion

Consultations préhospitalières

d'anesthésiologie

Par C. Klopstein (Genève)

CHU, salle Marcel Hanquet

Contact : (041) 66.71.79

■ 14/6 (20h)

Conférence

La découverte d'autres systèmes planétaires

Par Armand Delsemme

Institut de Zoologie (quai Van Beneden 22)

Contact : Société astronomique de Liège,

(041) 53.35.90

■ 21/6

Fête de la recherche

Palais des Congrès de Liège

16h30 : séances facultaires (accueil)

19h : séance académique, en présence des

ministres Yvan Ylief et Jean-Pierre Grafé et

du bourgmestre Jean-Maurice Dehousse

(président du Grand Liège)

21 h : buffet et animations musicales (Robert

Jeanne quartet et Stéphane Martini - Papagayo)

Contact : Y. Piette, (041) 54.12.25

■ 21/6 (20h)

Exposé-débat

Le destin de l'univers

Par Jean-Claude Lefebvre

Institut d'Astrophysique (av. de Coïnte 5)

Contact : Société astronomique de Liège,

(041) 53.35.90

Regards en herbe

Le musée en plein air du Sart Tilman et l'asbl Art&Fact proposent du 21 au 23 août, en association avec l'asbl Éducation-environnement, un stage de découverte artistique s'adressant aux enfants de 8 à 12 ans. Ce stage associe la découverte des sculptures et de la nature dans le domaine universitaire du Sart Tilman par le jeu, l'expérimentation et l'expression individuelle et collective.

"Regards en herbe", du mercredi 21 au vendredi 23 août, de 9h à 17h. Prix : 2400 FB. Renseignements : Marie-Caroline Florani (musée en plein air), tél. (041) 66.22.20; Isabelle Verhoeven et Isabelle Graulich (Art&Fact), tél. (041) 66.56.04.

Cherchez appartement...

Le service de pédagogie expérimentale (faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation) est à la recherche d'un petit appartement meublé (living, cuisine, chambre à coucher), à prix raisonnable, pour loger une dame de quarante ans, professeur au département de Psychologie et d'Éducation de l'université de Lettonie (Riga). L'appartement devrait être disponible à partir de septembre 1996, pour une durée de 6 ou 9 mois, et être situé dans un quartier calme, à proximité d'un arrêt de bus qui donne accès au campus du Sart Tilman. Vous pouvez adresser vos offres à Madame G. Nibus, secrétaire du professeur Crahay, bât. B-32, Sart Tilman. Tél. (041) 66.20.51 - fax 66.28.55.

... propose appartements

Deux flats équipés et meublés (un grenier transformé de 35 m² et un deux-pièces, salle de bains et kitchenette) sont proposés à des locataires calmes (étudiants, jeunes chercheurs...). Ils sont situés dans une rue tranquille et aérée de Bressoux, derrière la Chartreuse.

S'adresser à Madame Onkelinx (ce n'est pas une blague), tél. (041) 51.72.83 ou (041) 41.35.92, de préférence en soirée.

